Recrutement réservé sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer pour l'année 2018

## Rapport du jury

Conformément aux dispositions de la loi dite Sauvadet du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, le jury a travaillé dans l'esprit de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, tout en portant une attention sur les connaissances administratives qui garantissent un socle indispensable aux agents titulaires de l'administration.

## Dispositions relatives à l'examen professionnel d'adjoint administratif

L'examen professionnel comporte une épreuve orale unique d'admission consistant en un entretien avec le jury d'une durée totale de vingt minutes (dont cinq minutes au plus d'exposé).

Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de cinq minutes au plus, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat comprenant un curriculum vitae et une lettre de motivation.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

A l'issue de l'épreuve orale unique d'admission, le jury établit, par ordre de mérite, la liste des candidats admis.

# Organisation de ce recrutement réservé

Le calendrier de l'épreuve d'admission a été fixé entre le lundi 29 janvier et le jeudi 8 février 2018 inclus sur le site géographique de Lognes.

Pour cette session, 95 postes étaient ouverts.

Les trois membres de la seule commission de sélection, instituée par arrêté du 31 octobre 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture d'un recrutement réservé sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ont procédé à l'audition des candidats. Celle – ci s'est déroulée consécutivement durant 9 jours.

#### Bilan chiffré

95 personnes ont candidaté. 81 candidats (dont 2 en visio-conférence) ont été auditionnés et 75 ont été admis, soit 92,60 % des candidats auditionnés.

La note maximale attribuée se chiffre à 18/20, la minimale à 6/20. La barre d'admission a été fixée à 08/20.

# Attentes du jury

Au-delà des connaissances professionnelles et de la culture administrative générale, le jury a cherché à apprécier les qualités personnelles des candidats, les aptitudes ainsi que leur motivation. Il a également cherché à apprécier leur projet professionnel à l'issue de la titularisation et à reconnaître les compétences acquises au cours de leur expérience professionnelle.

# Bilan des observations et des constats des trois membres du jury recueillis à l'issue des auditions des candidats

- La grande majorité des candidats a suivi une formation les préparant à cet exercice, ce qui leur a été profitable. A de rares exceptions, la présentation par le candidat de son parcours professionnel et de ses motivations pour ce recrutement était bien structurée. Les candidats ont veillé à développer les tâches exécutées sur les différents postes occupés en les liant avec les compétences acquises.
- Le jury a observé que les candidats motivent leur titularisation soit, pour les plus anciens, par une reconnaissance professionnelle de leur travail au sein de leur structure d'affection soit, pour les plus jeunes, par le souhait d'évoluer professionnellement. Le jury regrette toutefois l'absence de projet professionnel défini des candidats car ces derniers, qui déclarent pourtant « souhaiter évoluer professionnellement » ne se projettent pas sur de nouvelles fonctions, de nouveaux métiers, ni surtout en dehors de leur structure d'affection actuelle, même si leur titularisation n'est pas conditionnée par une mobilité fonctionnelle ou géographique. Le jury a cependant apprécié l'ouverture d'esprit des candidats qui émettaient des vœux d'évoluer vers un domaine particulier.
- En outre, le jury observe un manque de connaissance de l'environnement institutionnel et de la perception des enjeux. La méconnaissance de l'organisation du Ministère de l'Intérieur a été préjudiciable aux candidats : incapacité de citer les différentes forces de sécurité, par exemple.

Ainsi, les candidats ayant apporté les réponses sur l'organisation de l'administration et ayant su démontrer leur sens du service public ont été valorisés.

- Durant l'entretien, le jury a cherché à mesurer la gestion du stress, le bon sens et la réactivité des candidats face à des situations professionnelles difficiles rencontrées notamment pour ceux affectés à l'accueil des usagers.
- Le jury a souhaité mesurer la capacité des candidats à être force de proposition afin d'améliorer le service public rendu, le traitement des dossiers et l'organisation du travail lors d'une période de forte activité.
- Le déroulement des entretiens appelle quelques rappels :
- Le vocabulaire familier doit être proscrit. Sachant que le jury s'appuie uniquement sur l'épreuve orale d'admission, la maîtrise et la richesse du vocabulaire sont essentiels à la réussite de ce recrutement. Les candidats doivent savoir gérer leur stress et répondre aux questions posées le plus calmement possible.
- Afin de pallier la méconnaissance de l'organisation du Ministère de l'Intérieur, une simple consultation sur le site du Ministère de l'Intérieur permet d'éviter cet écueil.
- La capacité du candidat à s'engager personnellement, exemples et arguments à l'appui, est appréciée du jury car cela démontre un sens de l'analyse, de synthèse, une implication et une motivation certaine.

## En conclusion,

La commission de sélection n'a pas titularisé l'ensemble des candidats ayant postulé à ce recrutement.

En effet, ces derniers n'ont visiblement pas fait d'effort pour l'exposé de leur expérience professionnelle qui fut très succinct, à peine une minute, ni démontré une réelle motivation à s'intégrer à la fonction publique en connaissant les droits et les obligations ds fonctionnaires, leur environnement professionnel et le rôle des différents acteurs.

Le jury tient à préciser que ce recrutement n'avait pas pour but unique de conduire à une titularisation de droit .

La présidente du jury

Mme Valérie ETIENNE - FOURNIER